

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 mars 2025

URBANISME

PLUi Marseille Provence, modification n°4 : l'enquête publique s'ouvre

La Métropole Aix-Marseille-Provence va lancer l'enquête publique sur la modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille Provence. Qualité de l'habitat, nature en ville, ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones... les habitants concernés sont invités à s'exprimer sur les évolutions envisagées du 12 mars au 11 avril 2025.

Le PLUi Marseille Provence fixe les règles d'urbanisme et d'aménagement de 18 communes pour les années à venir. Il évolue régulièrement afin de s'adapter aux enjeux du territoire et aux nouveaux besoins. La modification n°4 vise ainsi à intégrer plusieurs ajustements, parmi lesquels :

- L'introduction de nouvelles dispositions en faveur de la qualité d'habitat et du cadre de vie
- Le renforcement des mesures destinées à favoriser la nature en ville
- L'ouverture à l'urbanisation de plusieurs secteurs identifiés comme stratégiques
- L'adaptation des emplacements réservés et des droits à construire pour mieux répondre aux enjeux d'aménagement et de développement

“Ces évolutions s'inscrivent dans une logique de développement maîtrisé et équilibré du territoire, conciliant besoins en logements et préservation des espaces naturels et agricoles”, souligne Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Après une phase de concertation menée par la Métropole de décembre 2023 à février 2024, et avant son approbation par le conseil métropolitain, la modification n°4 est soumise à enquête publique. Les habitants des 18 communes du secteur Marseille Provence sont concernés : Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, et Septèmes-les-Vallons.

Enquête publique du 12 mars au 11 avril 2025

Les citoyens peuvent formuler leurs observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé : www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4 (le dossier d'enquête publique est également disponible à cette adresse).
- Par email : enquetepublique-pluimp-m4@mail.registre-numerique.fr.
- Sur les registres papier disponibles à Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, et la Ciotat, ainsi qu'au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Par courrier postal adressé à M. Marc Challeat, président de la commission d'enquête publique de la modification n°4 du PLUi Marseille Provence, BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02.
- Lors des permanences de la commission d'enquête (liste sur le registre numérique).